



Vous avez un projet « énergies renouvelables » mais vous ne savez pas à qui vous adresser pour vous aider dans la définition et la réalisation de ce projet ? Le Contrat de Développement du Pays Beaujolais a réalisé pour vous une **fiche récapitulative des organismes compétents en matière d'énergie**, que vous soyez une collectivité, un pro ou un particulier.

Collectivités : Quel interlocuteur ?

→ Le SYDER

Le **Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER)** est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (pour 235 communes du département du Rhône sur 293), la distribution de gaz (pour 108 communes) et les travaux d'investissement liés à l'éclairage public (pour 228 communes).

Le SYDER a décidé d'investir le domaine du développement durable en mettant en place de **nouveaux outils et services à destination des collectivités** adhérentes. Ainsi, le SYDER propose de mettre ses moyens à disposition des communes, dans le domaine de l'énergie en déployant ses compétences sur 2 grands axes :

- la maîtrise des besoins en énergie (bâtiments communaux et éclairage public),
- les **projets communaux** liés aux énergies renouvelables et plus particulièrement les chaufferies bois et la production d'électricité photovoltaïque.

Soutien aux projets de chaufferie bois

⇒ Développer en milieu rural une activité de construction de chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur.

Cadre d'intervention : Compétence optionnelle « Production de chaleur et distribution publique de chaleur » du SYDER (45 communes du Rhône y adhèrent).

Objectif : Contribuer à valoriser la ressource locale en bois et dynamiser les emplois locaux de la filière.

Mode d'intervention : Le SYDER peut accompagner toutes les communes adhérentes dans leur phase préalable (analyse d'opportunité et étude de faisabilité) ; en revanche, le SYDER assure la réalisation du projet uniquement pour les communes lui ayant transféré la compétence « Production de chaleur » :

- **Analyse d'opportunité** : Evaluation de la teneur du projet, visite des bâtiments concernés, mesure de la pertinence et de la viabilité technico-économique du projet, ... A l'issue, le projet peut-être abandonné, réorienté ou poursuivi.
- **Etude de faisabilité** : Définition des différents aspects du projet (technique, économique, juridique, administratif, approvisionnement, développement local, environnement, ...) y compris un audit énergétique des bâtiments et les préconisations d'usage.
- **Phase de réalisation** : Elle concerne les communes ayant transféré au SYDER la compétence optionnelle *Production de chaleur*. Le SYDER choisit un maître d'œuvre pour les travaux et réalise l'opération en tant que maître d'ouvrage et propriétaire de la chaufferie pendant 20 ans (la chaufferie étant mise à la disposition de la commune moyennant un loyer annuel et le SYDER en assurant l'exploitation).

Conditions d'accompagnement à voir auprès du SYDER :

Votre contact : Estelle BOUR (estelle.bour@syder.fr)

SYDER

61, chemin du Moulin Carron 69574 DARDILLY Cedex
Tél : 04 72 18 75 00 - Fax : 04 78 33 84 91
syder@syder.fr - www.syder.fr

→ HESPUL

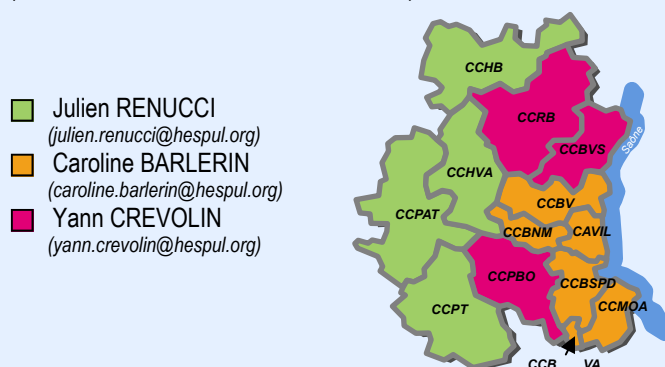
HESPUL est une association spécialisée dans les domaines du **développement des énergies renouvelables** et de l'efficacité énergétique. Depuis 2001, HESPUL est également « Espace Info Energie » du Rhône (en partenariat avec l'ADEME et le soutien de la Région Rhône-Alpes). A ce titre, HESPUL a pour mission de fournir des conseils gratuits* pour les **particuliers, les professionnels et les collectivités du département du Rhône hors agglomération lyonnaise**, sur les différentes énergies et les énergies renouvelables, les gestes économes, la conception et l'isolation du bâti ainsi que les aides financières éventuelles.

L'accompagnement des projets publics ou privés consiste à :

- informer, sensibiliser et conseiller les maîtres d'ouvrage sur toutes les sources d'énergie (tous secteurs d'activités) ;
- agir pour produire des bâtiments performants et confortables ; optimiser les investissements et les coûts de fonctionnement ; intégrer les énergies renouvelables ;
- mettre en place des projets de territoire ;
- animer les filières professionnelles bois, solaires, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables.

La répartition territoriale des accompagnements :

Des conseillers assurent des permanences téléphoniques du mardi au vendredi. Ils reçoivent sur rendez-vous dans leurs locaux ou lors des permanences locales, les 2^{èmes} mardi de chaque mois, à la maison de l'habitat à Villefranche (20, rue Claude Bernard - 04 74 65 61 16)



Quelle est la marche à suivre ?

Prendre contact avec HESPUL qui désignera un interlocuteur pour vous accompagner dans la définition de votre projet et le choix d'une énergie appropriée. Par la suite, HESPUL peut également assurer le suivi de la réalisation de votre projet.

* **Conditions d'accompagnement** à voir auprès d'HESPUL :



114, boulevard du 11 novembre 69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 37 47 80 90
info@hespul.org - www.hespul.org

Porteurs privés : des accompagnements variés !

Que vous soyez **entrepreneur, artisan, commerçant, agriculteur**,... un certain nombre d'organismes peuvent vous accompagner dans vos démarches relatives aux énergies : missions conseils de vos chambres consulaires, interprofessions, ... Afin d'accompagner au mieux vos projets, tous ces interlocuteurs travaillent en réseau.

Professionnels et Entreprises

→ Artisans, commerçants, entrepreneurs, ...

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, délégation de Tarare propose des :



- « **Diagnosics Environnement** » (1/2 journée gratuite de diagnostic) pour évaluer la situation environnementale des entreprises par rapport à la réglementation, pour estimer les économies possibles et élaborer un plan d'actions.
- « **Pré-diagnostic Energie** » (2h gratuites de pré-diagnostic) pour aider les entrepreneurs à maîtriser les coûts énergétiques des entreprises (sont pris en compte le contexte financier, technique, organisationnel et humain des entreprises pour agir avec efficacité).

> **Contact : David PERRUSSEL** (perrussel@lyon.cci.fr)

La **Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais** a mis en place le **dispositif « Optim'énergie »** qui permet de faire une visite énergie dans les entreprises pour les aider à faire le point sur leur maîtrise énergétique et les amener à réfléchir sur leur situation via un diagnostic réalisé par des cabinets spécialisés.

> **Contact : Céline BOUGRAIN** (cbougrain@villefranche.cci.fr)

La **Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône** dispose d'une « **mission énergie** » pouvant accompagner les artisans et les commerçants de la CMA du Rhône. Ainsi, la CMA propose une « **visite énergie** » gratuite pour évaluer la consommation énergétique, identifier les postes les plus consommateurs, préconiser des solutions et orienter les artisans et commerçants vers des spécialistes.

> **Contact : Alexandra MERLIN** (a.merlin@cma-lyon.fr)



→ Agriculteurs, ...

La **Chambre d'Agriculture du Rhône** dispose d'une mission énergie qui propose :

- des formations collectives, réalisées auprès des agriculteurs, qui ont pour but de sensibiliser et faire émerger l'intérêt de ce public sur les questions de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. (Photovoltaïque, grain énergie...)
- suivis individuel et collectif sur des démarches d'amélioration (diagnostic Planète).

> **Contact : Thomas GONTHIER** (thomas.gonthier@rhone.chambagri.fr)

→ Entreprises de la filière bois-forêt, ...

Parce que son rôle est de fédérer et promouvoir (entre autres) les entreprises de la filière bois-forêt du département, **FIBOIS Rhône propose un accompagnement** pour la mise en place de systèmes énergétiques utilisant la ressource locale en bois.

> **Contact : Guy-Noël GIANNINI** (contact@fibois-rhone.com)



CCI de Lyon - Délégation de Tarare

24 rue Docteur Guffon

BP 78 - 69172 Tarare

Tél : 04.72.40.82.30

antennetarare@lyon.cci.fr

www.lyon.cci.fr



CCI du Beaujolais

317, boulevard Gambetta _ BP 70427

69654 VILLEFRANCHE/SAÔNE Cedex

Tél : 04.74.62.73.00

cci@villefranche.cci.fr

www.beaujolais-cci.com



Chambre de Métiers et d'Artisanat

58, avenue Maréchal Foch

69453 LYON Cedex 06

Tél : 04.72.43.43.00

artisanat@cm-lyon.fr

www.cm-lyon.fr



Chambre d'Agriculture

18, avenue des Monts d'Or

69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tél : 04.78.19.61.00

chambagri69@rhone.chambagri.fr

www.synagri.com/rhone-alpes



FIBOIS Rhône

CCPAT - Le bancillon

69550 CUBLIZE

Tél : 04.74.89.57.88

contact@fibois-rhone.com

www.fibois-rhone.com

Cette fiche pratique a été réalisée par le **Contrat de Développement du Pays Beaujolais** en collaboration avec les organismes mentionnés : SYDER, HESPUL, CCI de Lyon Délégation de Tarare, CCI du Beaujolais, Chambre de Métiers et d'Artisanat du Rhône, Chambre d'Agriculture du Rhône, FIBOIS Rhône, ...